



MINISTÈRE
CHARGÉ
DES TRANSPORTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*



direction
générale
de l'Aviation
civile

LE DIABÈTE À L'AÉROPORT



Fédération Française
des Diabétiques

Des patients solidaires contre le diabète

Prendre l'avion quand on est atteint de diabète ne doit pas être source d'angoisse : c'est pourquoi la Fédération Française des Diabétiques a réalisé ce guide en partenariat avec la Direction Générale de l'Aviation Civile et le groupe Aéroports de Paris. Notre objectif est de concilier les impératifs de sûreté aérienne, tout en préservant la qualité de vie des voyageurs atteints de diabète. De nombreuses questions se posent en effet avant de prendre l'avion, pour éviter une rupture de traitement : Quels certificats dois-je emporter ? Quelle quantité d'insuline puis-je emporter avec moi ? Que faire de ma pompe à insuline lors du passage au portique ? Voici les réponses pour voyager en toute tranquillité.

PRÉPARER SON VOYAGE

Faut-il un certificat spécifique pour le voyage ?

Non. Tout passager diabétique doit avoir sur lui une ordonnance lisible, en cours de validité, en français et à son nom. Les voyageurs ne peuvent transporter en cabine que le matériel qui leur est personnellement destiné. Les médicaments liquides doivent être présentés aux agents de sûreté lors du contrôle avec l'ordonnance correspondante. La prescription doit détailler tous les éléments du traitement emportés pendant le voyage (aiguilles, stylos injecteurs, lecteur...), sans oublier de mentionner tous les médicaments, y compris ceux dont le rythme de renouvellement est moins fréquent (Glucagen® par exemple).

Doit-on traduire l'ordonnance en plusieurs langues ?

Non. Le mot « insuline » (avec ou sans « e ») est un terme universel, de même que les noms commerciaux des insulines ou des lecteurs, qui sont internationaux et correspondent aux inscriptions sur les produits. Inutile donc de mentionner les Dénominations Communes Internationales (nom du médicament distinct de tout nom de produit commercial). Lorsque votre voyage vous emmène en dehors de l'Union européenne, consultez néanmoins au préalable votre compagnie aérienne ou les institutions diplomatiques (ambassade, consulat) du pays d'arrivée, afin de vérifier que des mesures particulières ne s'appliquent pas.

Faut-il déclarer aux agences de voyage que j'ai un diabète ?

Non.

Certains voyagistes exigent des certificats spécifiques ou des questionnaires complémentaires : vous n'avez pas à les remplir car ces demandes ne figurent dans aucun texte officiel.

PRÉPARER SON SAC

Puis-je emporter mon insuline et mon matériel d'auto surveillance dans mon bagage à mains ?

Oui.

Les médicaments sont, selon la réglementation, des « liquides essentiels à la personne » : on ne peut pas interdire à une personne diabétique de transporter en bagage à mains, l'insuline nécessaire à son traitement et le matériel utile pour la surveillance de la glycémie.

Quelle quantité d'insuline puis-je emporter avec moi ?

Les passagers diabétiques peuvent emporter en bagage à mains l'insuline nécessaire pour la durée du voyage. Ceci comprend le vol aller, le séjour et le vol retour. Il est donc possible d'emporter plusieurs stylos / cartouches d'insuline avec soi.

L'insuline peut-elle être placée dans la soute ?

Oui. Les fabricants d'insuline indiquent que la température de conservation de l'insuline doit être comprise entre 4° et 8°. Il était jusqu'à présent difficile d'obtenir des indications sûres sur la température de la soute, aussi ces fabricants interdisaient-ils formellement le transport de ce médicament en soute, pour éviter qu'il ne soit dénaturé par le gel. Cependant, dans la quasi-totalité des cas, la soute est conservée à une température supérieure à 4°C. Le risque de gel est donc tout à fait négligeable. Pour éviter complètement ce risque, vous pouvez envelopper l'insuline dans un dispositif isotherme, qui protégera votre médicament du chaud comme du froid. Comme à l'habitude, vérifiez toujours l'aspect de l'insuline avant de procéder à votre injection.

Quelle est la meilleure solution pour transporter mon matériel ?

Le risque zéro n'existe pas : vous pouvez aussi bien perdre ou vous faire voler le bagage à mains dans lequel vous avez regroupé tout votre traitement ou votre bagage en soute peut être perdu ou retardé. S'il existe des assurances contre la perte de bagages, aucune compagnie aérienne ne peut vous garantir contre le risque de perte des bagages de soute ou tout au moins contre le risque de les égarer en ne les restituant qu'après plusieurs jours...

C'est pourquoi il est impératif, pour les personnes diabétiques, d'avoir sous la main une réserve d'insuline et de matériel d'auto-surveillance suffisante, permettant de trouver une alternative médicale locale. En effet, il n'est pas toujours aisé (voire parfois impossible) de se procurer rapidement tous les types d'insuline selon le pays dans lequel vous voyagez.

Pour ces raisons, nous préconisons de séparer le traitement : une partie dans le bagage à mains et une partie dans la soute. Ceci vous permettra de garder une solution de secours en cas d'incident.

Où ranger le matériel nécessaire au diabète ?

La réglementation n'impose pas de placer les médicaments dans un sac plastique transparent et fermé. Vous pouvez donc placer le matériel associé au traitement (aiguilles, lancettes, seringues, lecteur de glycémie, électrodes et bandelettes) dans tout support adapté au voyage, préservant la confidentialité et que vous placerez lors du contrôle de sûreté dans une bannette prévue à cet effet. Il n'y a pas d'indication à utiliser les blocs réfrigérants qui risqueraient au contraire de congeler l'insuline : les insulines actuelles sont faites pour être conservées plusieurs jours à température ambiante.



POUR LES PORTEURS D'UNE POMPE À INSULINE

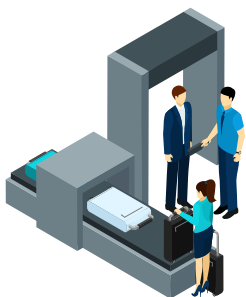
Une fois arrivé au point de contrôle, deux solutions s'offrent à vous :

- Si vous souhaitez éviter le désagrément de devoir vous déshabiller en public pour montrer votre pompe, une solution consiste à enlever le dispositif avant d'aborder les contrôles de sûreté, le placer séparément de votre bagage à mains dans un support adapté et préservant la confidentialité, le déposer dans la bannette prévue à cet effet, et le remettre une fois arrivé dans la salle d'embarquement, en vous rendant aux toilettes.
- Si vous souhaitez conserver votre pompe à insuline sur vous, signalez-le à l'agent de sûreté. Lors des contrôles, l'agent vous demandera votre accord pour vous soumettre à une palpation de sûreté. Cette seconde solution est la seule qui convienne aux personnes diabétiques ayant une pompe implantée, car ces dispositifs contiennent du métal qui déclenche l'alarme du portique de sécurité.

Si vous refusez la palpation, l'accès à bord vous sera refusé.

Sachez que vous pouvez demander que la palpation soit assurée à l'écart, dans un local fermé prévu à cet effet. Cette demande pourra rallonger le temps de contrôle.

Les porteurs de pompe doivent produire un certificat médical, de préférence établi à l'ordinateur, attestant de leur situation (un modèle de certificat médical est disponible sur le site <https://www.federationdesdiabetiques.org/federation/actualites/bien-preparer-vos-bagages-avant-de-prendre-lavion>). La présentation d'un certificat médical inexploitable compliquera votre accès à bord.



LORS DU CONTRÔLE DE SÛRETÉ

Si vous rencontrez des difficultés au portique de l'aéroport, vous avez la possibilité de faire appel au superviseur, sans qu'il soit nécessaire de faire appel au médecin de l'aéroport. Vous pouvez également présenter ce guide, validé par la Direction Générale de l'Aviation Civile. Des contrôles de sûreté pourront être effectués sur les liquides emportés ; ces contrôles n'altéreront pas la qualité de l'insuline. En cas de doute persistant sur le caractère inoffensif d'un produit, celui-ci sera refusé.

Ce guide concerne la gestion du diabète au moment de prendre l'avion. Il n'aborde pas les questions générales du voyage (décalage horaire, gestion des insulines...) et les liquides autres que l'insuline.

Le consensus établi avec les instances de sûreté aérienne s'applique dans les aéroports européens.

Pour aller plus loin :

- Mesures de restriction sur les liquides contenus dans les bagages en cabine- Direction Générale de l'Aviation Civile - <https://airbag.dsac.aviation-civile.gouv.fr/AirBag> - Dossier Diabète et voyage
- Fédération Française des Diabétiques – www.afd.asso.fr (Rubrique dossiers < diabète et voyage)



Direction générale de l'Aviation civile
50, rue Henry Farman
75720 Paris cedex 15
Téléphone : 01 58 09 43 21
www.ecologie.gouv.fr



flickr